

Avis administratifs

Préfecture de MAINE-ET-LOIRE
Ville de **CHOLET**
Opération d'aménagement à vocation habitat dans le secteur du Puy-Saint-Bonnet

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral DIDD/BPEF/2019 n° 262 du 24 septembre 2019, il est procédé à une enquête publique, à la demande de la ville de Cholet, portant sur une déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme (PLU) de Cholet et sa commune associée du Puy-Saint-Bonnet en vue d'une opération d'aménagement à vocation habitat sur le territoire de la commune du Puy-Saint-Bonnet. Ce projet consiste à développer un nouveau quartier d'habitat sur le secteur du Puy-Saint-Bonnet d'une surface de 4,3 ha environ. L'opération nécessite l'évolution du PLU avec la création d'un sous-secteur 1AUC.

La décision relative à la déclaration de projet sera prononcée par le conseil municipal de Cholet. La décision d'approbation ou non de la mise en compatibilité sera prise par le conseil de communauté de l'agglomération du Choletais.

M. Bernard Beaupère, inspecteur d'académie retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête s'ouvre à l'hôtel de ville de Cholet, désigné siège de l'enquête, du lundi 14 octobre 2019 au mercredi 30 octobre 2019 inclus, ainsi qu'à la mairie de la commune associée du Puy-Saint-Bonnet. Il est précisé que l'hôtel de ville de Cholet est également le siège de l'agglomération du Choletais (hôtel mutualisé). Durant l'enquête publique, le dossier d'enquête est consulté gratuitement sur support papier :

- dans la mairie de Cholet (rue Saint-Bonaventure, BP 32135, à 49321 Cholet) aux jours et heures suivants : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 15 et 13 h 30 à 17 h 30,

- dans la mairie de la commune associée du Puy-Saint-Bonnet (60, rue Nationale, à 49300 Le Puy-Saint-Bonnet), aux jours et heures suivants : lundi, mardi, mercredi de 8 h 30 à 12 h 00 et 13 h 30 à 17 h 30, le jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et 13 h 30 à 16 h 30, * (sous réserve de modification exceptionnelle liée aux impératifs de service des collectivités).

Par voie dématérialisée : consultation et téléchargement à partir du site : www.maine-et-loire.gouv.fr (rubriques Publications).

Et par consultation à partir d'un poste informatique mis gratuitement à disposition du public dans les lieux suivants :

- préfecture de Maine-et-Loire (Bureau des procédures environnementales et foncières) du lundi au vendredi de 9 h 00 à 11 h 30 et de 14 h 15 à 16 h 15,
- en mairies de Cholet et du Puy-Saint-Bonnet aux jours et heures susvisés, sous réserve de disposer de moyens informatiques adaptés.

Durant l'enquête, le public, quel que soit son lieu de résidence, peut présenter ses observations et propositions :

- en les consignait sur les registres d'enquête disponibles dans les mairies de Cholet et du Puy-Saint-Bonnet aux horaires indiqués ci-dessus,
- en les adressant par voie postale, à l'attention personnelle du commissaire enquêteur, à l'adresse de la mairie de Cholet, jusqu'au 30 octobre 2019 inclus, le cachet de La Poste faisant foi,
- en les transmettant par courrier électronique à l'adresse suivante : pref-enqpub-habitat-puysaintbonnet@maine-et-loire.gouv.fr (le poids des documents transmis ne pourra excéder 3,5 MO).

En outre, le commissaire enquêteur se tient à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions écrites et orales lors des permanences suivantes :

- mairie annexe du Puy-Saint-Bonnet : lundi 14 octobre 2019, de 9 h 00 à 12 h 00,

Commune de **MONTREVAULT-SUR-ÈVRE**
Modification n° 1 du Plan local d'urbanisme

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le maire de la commune de Montrevaux-sur-Èvre, par arrêté n° A-URB-ME-2019-465 a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique sur la modification n° 1 du Plan local d'urbanisme de la commune qui se déroulera durant 32 jours consécutifs, du 14 octobre 2019 au 14 novembre 2019. À cet effet, Mme Annick Collot a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Nantes.

L'enquête se déroulera du 14 octobre 2019 à 9 h 00 au 14 novembre 2019 à 17 h 00 inclus sur une durée de 32 jours consécutifs. Le dossier de modification n° 1 du PLU sera disponible à la consultation du public à l'hôtel de ville de Montrevaux-sur-Èvre (2, rue Arthur-Giboulin, Montrevaux, 49110 Montrevaux-sur-Èvre) ainsi que dans les mairies déléguées de Saint-Pierre-Montlamar, Le Fullet, Chaudron-en-Mauges et Le Puiset-Doré aux jours et heures habituels d'ouverture pendant la durée de l'enquête. Les informations relatives à l'enquête publique ainsi que le dossier d'enquête pourront être consultés sur le site internet de la commune (www.montrevauxsurevre.fr). Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public aux lieux, dates et horaires suivants :

- mairie déléguée du Puiset-Doré : le 14 octobre 2019 de 9 h 00 à 12 h 00 et le 8 novembre 2019 de 14 h 00 à 18 h 00,
- mairie déléguée du Fullet : le 21 octobre 2019 de 9 h 00 à 12 h 00,
- mairie déléguée de Saint-Pierre-Montlamar : le 26 octobre 2019 de 9 h 00 à 12 h 00 - et le 14 novembre 2019 de 13 h 30 à 17 h 00.

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur le registre déposé à l'hôtel de ville et dans les mairies déléguées de Saint-Pierre-Montlamar, Le Fullet, Chaudron-en-Mauges et Le Puiset-Doré aux jours et heures habituels d'ouverture pendant toute la durée de l'enquête. Elles peuvent également être adressées par écrit à l'hôtel de ville à l'attention de Mme Annick Collot, commissaire enquêteur, 2, rue Arthur-Giboulin, BP 10024, 49117 Montrevaux-sur-Èvre cexod ou par mail à l'adresse suivante : modifplu1@montrevauxsurevre.fr.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront transmis à M. le Maire dans le délai d'un mois, à compter de la date de clôture de l'enquête, et tenus à disposition du public à l'Hôtel de Ville ainsi que sur le site internet pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

À l'issue de l'enquête publique et au vu des conclusions émises par le commissaire enquêteur, la collectivité sera amenée à se prononcer par délibération sur l'approbation de la modification n° 1 du Plan local d'urbanisme.

Le Maire
Alain VINCENT.

Préfecture de MAINE-ET-LOIRE
Installations classées pour la protection de l'environnement

Commune d'ANGRIE

CONSULTATION DU PUBLIC

Le public est avisé qu'en exécution de l'arrêté préfectoral du 30 septembre 2019, une consultation du public est ouverte en mairie de Angrie, du lundi 4 novembre 2019 au mardi 3 décembre 2019 inclus à la suite de la demande formulée par M. le Président du Sycdom du Loire Béconnais et ses environs, afin d'être autorisé à l'extension de la déchetterie de Candé située «Raguin»,

Commune de **JUVARDEIL**
Installations classées pour la protection de l'environnement

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral DIDD/BPEF - 2019 n° 265 du 17 septembre 2019, une enquête publique est ouverte en mairie de Juvardeil du lundi 14 octobre 2019 à 15 h 00 au lundi 18 novembre 2019 à 18 h 00, soit pour une période de 36 jours, sur la demande présentée par M. le Directeur de la société GSM Heidelbergement Group, en vue du renouvellement de l'autorisation d'exploitation de la carrière, située au lieu-dit "La Saulaie", 49330 Juvardeil, avec extension du site, activité relevant de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

Cette demande, constituée conformément aux articles R.512-2 à R.512-10 du Code de l'environnement comporte notamment une étude d'impact, ainsi que la mention tacite de l'avis de l'autorité environnementale. Pendant la durée de l'enquête, le dossier sera déposé à la mairie de Juvardeil afin que le public puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet aux jours et heures habituels de la mairie (le lundi de 17 h 00 à 18 h 00, le mercredi de 9 h 00 à 12 h 00, le samedi de 9 h 00 à 12 h 00).

Les observations pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de Juvardeil, qui les annexera au registre d'enquête, ou envoyées en préfecture à l'adresse électronique : pref-enqpub-carrieressaulaiejuvardail@maine-et-loire.gouv.fr

Le dossier sera également consultable sur un poste informatique en préfecture (bureau des procédures environnementales et foncières) du lundi au vendredi de 9 h 00 à 11 h 30 et de 14 h 15 à 16 h 15. M. Jean-Luc Hochart, ingénieur EDF en retraite, nommé commissaire enquêteur par décision du tribunal administratif de Nantes en date du 9 août 2019, recevra en personne à la mairie de Juvardeil, les observations du public, les :

- lundi 14 octobre 2019 de 15 h 00 à 18 h 00,
- mercredi 23 octobre 2019 de 9 h 00 à 12 h 00,
- samedi 2 novembre 2019, de 9 h 00 à 12 h 00,
- lundi 18 novembre 2019, de 15 h 00 à 18 h 00.

À compter de la date de publication de l'avis d'ouverture d'enquête publique, toute personne intéressée pourra prendre connaissance et obtenir communication du dossier d'enquête publique à la préfecture de Maine-et-Loire, bureau des procédures environnementales et foncières. Le public peut également consulter le dossier sur le site projets-environnement.gouv.fr

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la mairie de Juvardeil, à la préfecture de Maine-et-Loire, bureau des procédures environnementales et foncières, et sur le site internet de la préfecture de Maine-et-Loire (<http://www.maine-et-loire.gouv.fr> rubrique « Publications » - Installations classées pour la protection de l'environnement - année 2019.

La décision d'autorisation assortie du respect des prescriptions ou la décision de refus, sera prise par arrêté du préfet de Maine-et-Loire.

Des informations complémentaires pourront être demandées auprès de M. le Directeur de la société GSM Heidelbergement Group, 3, rue Chartron, 44804 Saint-Herblain. Le présent avis, le dossier, la mention tacite de l'avis de l'autorité environnementale et les observations du public formulées pendant l'enquête sur l'adresse électronique ci-dessus seront publiés sur

CESSION FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Jeannick Gicquel, notaire associé de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée «Notaires & Conseils», titulaire d'un office notarial à Ancenis-Saint-Géréon, 3, rue Pierre-Dautel, le 4 octobre 2019, enregistré à Nantes 2, le 8 octobre 2019, dossier 2019 00090217, référence 4404P02 2019 N 02897; a été cédé par M. Michaël Gaborieau, demeurant à Orée-d'Anjou (49530), 24, rue La Parisière Drain représentée par la Sela! Franklin Bach à la société Les Tontons, SNC au capital de 10 000 euros, dont le siège est à Orée-d'Anjou (49530), 20, rue Ronsard, immatriculée au RCS de Angers numéro 853 968 626, un fonds de commerce de bar avec licence IV, café, brasserie, presse auquel est annexé une gerance de débit de tabac, loto, jeux et Française des jeux exploité sur la commune d'Orée-d'Anjou (49530), Liré, 20, rue Ronsard. Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte et l'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature. La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de 20 000 euros et ce conformément à l'ordonnance de M. le Juge Commissaire du 30 juillet 2019.

Élection de domicile est faite chez Me Franklin Bach, mandataire judiciaire sis 1, rue d'Alsace, BP 92126, 49021 Angers Cedex 02.

SOCIÉTÉ DE PRÉFABRICATION DU LAYON

Société par actions simplifiée
Au capital de 120 000 euros
Siège social : ZA du Bordage
49310 MONTILLIERS
RCS Angers 453 910 077

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Suivant décision des associés en date du 30 août 2019, la société @expert audit dont le siège social est à Rennes 35000, 1, allée Ermengardes-d'Anjou, immatriculée au RCS de Rennes sous le numéro 530 090 380, a été nommée aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de la société TGS Audit dont le mandat n'a pas été renouvelé, et il a été décidé de pas de nommer de commissaire aux comptes supplémentaires, la société @expert audit étant pluripersonnelle.

L'avis précédemment publié a été modifié en conséquence.

Pour avis
Le Président.

Régime matrimonial

CHANGEMENT RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Matthieu Courtois, notaire associé de la société d'exercice libéral par actions simplifiée dénommée «Groupe Anjou Loire Notaires» titulaire d'un office notarial dont le siège est à Tiercé (Maine-et-Loire), 2 bis, rue de Longchamp, soussigné, le 9 octobre 2019, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle avec attribution intégrale au conjoint survivant par M. Jean Yves Serge Boisard, retraité, et Mme Viviane Germaine Caebren, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à Écouffant (49000), 2, rue de la Cravache. Monsieur est né à Précigné (72300) le 5 juin 1951, Madame est née à Angers (49000) le 5 février 1953, mariés à la mairie de Seiches-sur-le-Loir (49140) le 3 mars 1973 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification. Monsieur est de nationalité française.

bonne affaire

Passez votre annonce
au 0 820 000 010 (0,15€/m)

Agriculture

Bois de chauffage



Bois de chauffage sec en longueur de 2 m livraison uniquement par semi-remorque cisternes. 1/2 camion possible avec forfait 4 € contrôle et mesurage à la réception. * le prix indiqué comprend la TVA et le port.

Châtaignier sec : 43,00 € le stère
Chêne/hêtre : (1 an de coupe) : 46,00 € le stère
Chêne (2 ans de coupe) : 47,50 € le stère
Grume de chêne : 72,00 € la tonne.
Paiement fractionné possible.
Tél : 06 84 83 67 05

Troncs de chênes sciés, débités, env. 15-60 cm mélangés, livrés par 28t (+50 2 150 € ou 2 300 €).
Tél : 06 20 86 52 50

Vends chêne billots 27 tonnes, environ 50 stères, 2050 € et 2200 €. Livré sur tout le GR OUEST. Tél. 06 30 91 80 17.

Divers agriculture

Achète cash tous types de matériels mmm pannes, TP, BTP, agricole, tracteur, mini-tractopelle, télescopique, poids-lourds, vélos, utilitaires, ect... Tél. 06 36 57 94 44. 06 87 64 56 67.

Produit du terroir produit fermier

Vends pomme de terre Charlot, Mon 0.60 € le Kg, culture raisonnée, région Lon Particulier, tél. 02 41 52 65 14. 06 37 20 09 33

Vins et spiritueux

Vins et spiritueux



Collectionneur, achète cher grand vins de deaux Bourgneon Champagne, même vieux, vieux alcools (cognacs, rhums, char ses, ...), l'abus d'alcool est dangereux pour la santé à consommer avec modération. Par lier, tél. 06 74 16 07 78

Meuble

Chambre et literie



